**La coopération transfrontalière dans le domaine du bois est-elle un choix ou une nécessité ?**

Tel est la question difficile posée par Claude Haegi, Président de Lignum Genève et président du comité d'organisation des rencontres qui nous réunissent.

A priori, les deux options semblent opportunes.

En 2016, sous l'initiative du même président, un rapprochement entre les filières a été organisé au Pôle bois de Rumilly. Suite à cette rencontre, le Conseil du Léman a chargé les trois organismes de promotion du bois de Haute-Savoie, de Suisse romande et de l'Ain, à savoir Le Pôle Excellence Bois, le CEDOTEC et la FIBOIS de l'Ain, de procéder à un état des lieux de la filière bois dans le bassin lémanique et de faire des propositions pour un renforcement des échanges, le développement de synergies et la mise en place d'outils visant à encourager l'utilisation du bois indigène.

Quelques chiffres permettent d'illustrer la situation de la région, et la position de Genève dans ce contexte :

Le périmètre de l'étude a été fixé aux départements de la Haute-Savoie, de l'Ain et aux cantons de Vaud, du Valais et de Genève.

Ces deux départements et trois cantons :

* accueillent pratiquement 3 millions d'habitants, dont 17% résident dans le canton de Genève;
* la surface de forêt est de 6'200 km2, les petits 30 km2 du canton de Genève représentent donc moins de 5 pour-mille de la surface forestière de la région;
* près de 1,2 millions de m3 de bois sont exploités chaque année, et moins de 1% le sont à Genève;
* plus de 20'000 personnes sont actives dans la filière forêt-bois, dont 900 à Genève, soit 4,5% (c'est déjà significatif);  
  si l'on regarde de manière plus détaillée la structure de ces emplois, on constate :
  + que 90 % des salariés de la filière forêt bois sont occupé sur la 2ème transformation (menuiserie, charpente, agencement, ameublement, cuisine);
  + et que ces 20'000 emplois sont répartis dans près de 5'600 entreprises. A côté de quelques grande PME, la filière forêt – bois est donc composée d'un très grand nombre de très petites entreprises, avec moins de 4 employés en moyenne.

L'objectif de cette étude est de répondre à quatre questions :

* Quelles sont les relations existantes ? Sur quels marchés ?
* Quels sont les freins et les opportunités à l’accroissement de ces relations ?
* Comment les « institutionnels » encouragent actuellement les relations entre les entreprises des deux côtés de la frontière?
* Quelles pistes de travail pour un renforcement des échanges ?

Un premier rapport faisant état du diagnostic et de pistes de travail a été rendu au Conseil du Léman en juin 2018. Voici quelques constats que nous pouvons en retirer, dans trois domaines :

* les flux commerciaux
* les freins et risques
* la perception de la filière

La balance des flux commerciaux varie en fonction des produits. Ainsi :

* les produits bruts et la menuiserie ont plutôt tendance à suivre un flux de la France en direction de la Suisse;
* les charpentes, les constructions en ossature bois, ainsi que les études et les mandats d'ingénieries sont échangés à parts égales;
* les produits semi-finis (panneaux, lamellé collé), ainsi que les aménagements haut de gamme ont plutôt tendance à suivre un flux de la Suisse vers la France;

Les freins et risques à la collaboration

* les cadres réglementaires et douaniers constituent des entraves administratives au commerce; de manière intéressante, ces complexités sont exprimées de manière similaire d'un côté et de l'autre de la frontière;
* l'évolution des taux de change est fréquemment mentionnée.

La notion de filière transfrontalière

* des relations existent à une moindre échelle fortement influencées par les aspects monétaires propres aux deux pays;
* il y a un intérêt latent à intensifier les relations;
* et un besoin de rencontres entre partenaires de la filière bois pour lever des a priori encore très présents est mis en avant.

Ces constats donnent une impression que la collaboration est appréhendée prioritairement sous le volet commercial, à savoir quel segment du marché voisin peut permettre à quelle entreprise de vivre ou se développer.

Quelques citations permettent de donner un éclairage aux enjeux exprimés :

* Les échanges ne se feront que sur des produits de qualité et différenciés (sur-mesure). Sur les produits standards, les entreprises ne sont pas compétitives, la concurrence des bois allemands et autrichiens étant trop forte;
* au niveau de la deuxième transformation, pour les entreprises françaises, le marché français est suffisamment porteur pour que le marché suisse ne soit pas une priorité. Les entreprises semblent être en veille (plutôt veille passive). Plusieurs d’entre elles ont affiché un intérêt pour la création d’alliances et/ou de partenariats avec des structures suisses si des occasions se présentaient, que ce soit sur du commercial, du projet ou du développement;
* la filière forêt-bois régionale est paradoxale, la ressource forestière régionale en France et en Suisse est disponible et son volume augmente, la demande en bois est croissante, mais le potentiel reste sous-exploité.

Pour la suite de l'étude, l’objectif est de travailler à un renforcement des échanges entre les entreprises des deux pays, les rencontres WoodRise étant mentionnée comme une des pistes.

En conclusion, si l'on reprend la question de départ

La coopération transfrontalière dans le domaine du bois est-elle un choix ou une nécessité ?

les deux options de réponse à la question sont toujours opportunes, à savoir que la coopération transfrontalière dans le domaine du bois est un choix, nécessaire !

Un choix nécessaire pour

* augmenter globalement la part du bois utilisée dans tous les segments possible – construction, aménagement, énergie;
* augmenter la part du bois transformée dans la région (cycle court, valorisation des compétences);
* augmenter l'utilisation du potentiel de production des forêts de la région;
* augmenter la capacité de la filière forêt-bois régionale à répondre à la demande croissante et à ne pas laisser la place à d'autre fournisseur ou pire d'autres produits.

Et pour finir sur un paradoxe, et pour justifier pourquoi l'inspecteur cantonal de moins de 5 pour mille des forêts se permet de parler de la filière bois, je rappelle que Genève abritent 17% des habitants de cette grande région forestière, que l'agglomération va continuer à connaitre un fort développement; que dans ce développement, le bois a un rôle important à jouer au niveau écologique et économique. Le développement de la demande d'utilisation du bois doit donc nécessairement être accompagné d'un développement de la coopération et d'un renforcement de la filière forêt bois. A cette fin, il faut poursuivre les échanges et faciliter les contacts.

Les rencontres WoodRise sont une des possibilités, pour développer ces contacts et augmenter l'utilisation du bois. Profitons-en !